Image not found or type unknown

Tva sur prestation de service hors UE

Par **Pierredu76123**, le **30/10/2018** à **21:30**

Bonjour

Un fournisseur étranger (afrique du sud) facture une prestation de service à un client professionnel français.
Cependant, la prestation a été réalisée dans son pays (Afrique du sud) .
Doit t'il appliqué la T.V.A de son pays à son client français?

Si non avez-vous un article de loi pouvant justifier cette exonération?

En vous remerciant d'avance

Bien cordialement

Par **morobar**, le **31/10/2018** à **08:58**

Bonjour,
Les spécialistes du droit sud-africain sont assez rares, et à vrai dire je n'en connais pas qui fréquentent ce forum.
EN droit français il faudrait facturer la TVA si la prestation est consommée sur le sol français.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés